



HAL
open science

Licence professionnelle Prévention et réhabilitation par les activités physiques adaptées

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Prévention et réhabilitation par les activités physiques adaptées. 2011, Université de Toulon. hceres-02038086

HAL Id: hceres-02038086

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02038086>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université du Sud Toulon-Var

Demande n° S3LP120002675

Dénomination nationale : Santé

Spécialité : Prévention et réhabilitation par les activités physiques

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2006, cette licence est portée par l'UFR STAPS, en partenariat (convention recherche et formation avec l'hôpital Renée Sabran à Giens, le centre Bettyzou de lutte contre l'obésité à Carqueiranne et *via* des stages conventionnés avec l'Institut de rééducation Pomponiana à Hyères et l'association SIEL Bleu pour les activités physiques adaptées auprès des personnes âgées.

Le bilan réalisé par le conseil de perfectionnement de cette formation nommée initialement « Santé vieillissement et activités physiques adaptées » ayant montré que le champ couvert était par trop restrictif, il est proposé pour le prochain contrat quinquennal une restructuration de la formation afin de l'ouvrir sur le secteur de la réhabilitation tout public, d'où le changement de libellé et l'établissement de nouveaux partenariats. L'objectif est de permettre aux étudiants d'obtenir une qualification de niveau II, permettant aux diplômés de travailler auprès de personnes qui sont dans les suites d'une maladie, d'un traumatisme ou qui subissent les effets du vieillissement ou de l'obésité en acquérant les connaissances scientifiques, en sciences humaines et sciences de la vie, en lien avec les modifications d'états physiques citées ci-dessus. De fait, les compétences correspondent à celles décrites sur la fiche RNCP d'une licence « Activités physiques adaptées - Santé » (APAS). Les métiers sont : éducateur médico-sportif, enseignant APAS, animateur maison de retraite, cure thermale et thalasso, animateur club vacances et remise en forme. L'attractivité de cette licence, dans sa version initiale, était limitée (1,5 candidature pour une place) et apparemment à la fois locale et spécialisée (étudiants venus de la filière STAPS). La formation n'est ouverte qu'en formation initiale classique.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	19
Taux de réussite	76 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	95 ?
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	95 ?
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	36 %
Pourcentage de diplômés en emploi (promotion 2007 à 30 mois)	80 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Evaluer cette formation n'est pas tâche facile dans la mesure où, avec lucidité et courage, le conseil de perfectionnement propose une importante modification du champ de cette spécialité (tout en restant néanmoins dans le même domaine d'emploi), ce qui conduit à se prononcer d'abord sur le bilan puis sur les propositions d'évolution.

Comme les responsables de la formation l'ont bien perçu, le bilan de cette jeune formation n'est pas bon. Son attractivité est faible, limitée aux étudiants issus de la filière STAPS locale. De plus, comme le champ initial visé était celui de la prise en charge des personnes âgées, il s'en est suivi de nombreux abandons en cours d'étude, d'où un taux de réussite anormalement faible pour ce type de diplôme. Par ailleurs, cette spécialité qui n'a pas encore vraiment trouvé son public, n'a pas non plus trouvé ses débouchés. L'unique promotion enquêtée (ce qui n'est guère admissible surtout pour une formation en phase de lancement) présente apparemment un bon taux d'insertion à trente mois (80 %) et un taux de réponse satisfaisant (10/13) mais la liste des emplois occupés montre une inadéquation presque totale entre emploi et formation. A l'évidence, le conseil de perfectionnement, à défaut d'autres enquêtes, possédait des informations confirmant cet état de fait et on comprend bien le pourquoi des modifications proposées.

Au positif, il faut noter d'abord que les besoins existent, au moins potentiellement, et que cette formation s'inscrivait très bien dans un des grands chantiers de santé publique (et son élargissement ne fera que le confirmer). De plus, l'intégration des professionnels dans l'enseignement mais aussi dans le pilotage de la spécialité est bonne, ce que prouve le fonctionnement efficace du conseil de perfectionnement. Les partenariats sont bien choisis et efficaces et la localisation d'une telle licence est judicieuse au vu du nombre de structures de réadaptation présentes dans la région proche, d'autant qu'il existe par ailleurs de solides ressources dans l'université et que diversifier les débouchés des nombreux étudiants de la filière STAPS est nécessaire.

Mais au final, le bilan est néanmoins suffisamment négatif pour que se pose la question de la pérennité d'une telle spécialité. Les propositions d'évolution de cette licence que manifeste clairement le changement d'intitulé et qui se traduit par le renforcement et la diversification des partenariats est une excellente chose. On peut en effet en espérer à la fois un recrutement plus motivé et une insertion professionnelle plus efficace. Néanmoins, la définition des objectifs et donc les métiers visés reste encore bien floue et on perçoit encore mal ce que peut apporter cette licence professionnelle par rapport à une spécialité « APAS » classique (d'autant qu'il pourrait être possible de la spécialiser pour tenir compte du potentiel et des spécificités locales).

Afin d'élargir le champ de recrutement et donc assurer aussi sa spécificité, il aurait été bon d'envisager une ouverture à la formation permanente avec une organisation de la formation en alternance. On peut penser qu'un régime d'alternance pourrait par ailleurs mieux préparer l'insertion professionnelle des futurs diplômés que le classique stage final, du moins pour les étudiants faisant leur stage dans des structures de réadaptation hospitalières où ce type de formation est le plus habituel. Ce ne sont que des pistes proposées pour permettre un redémarrage de cette spécialité en grande difficulté et conduire l'équipe pédagogique à aller plus loin dans ses analyses et propositions de changement.

Il est regretté que le dossier fourni ne reflète pas la qualité de réflexion fourni par le conseil de perfectionnement. En effet, le dossier présenté souffre de très nombreuses faiblesses formelles et informatives. La plupart des tableaux présentent des incohérences : il est ainsi impossible de mesurer exactement la part des étudiants venant de L2, on s'interroge sur la présence d'étudiants en contrat de professionnalisation dont il n'est fait nulle part allusion et qui, de toute manière, est incohérente vis-à-vis du mode d'organisation pédagogique retenu. Ce laisser-aller dans la rédaction du dossier n'a guère facilité la tâche des évaluateurs. La fiche d'auto-évaluation produite par l'établissement est incomplète et sans utilité. Si la note proposée porte essentiellement sur le bilan, elle a aussi pour but de pousser l'ensemble des acteurs à prolonger leur réflexion sur le devenir de cette licence.

● Points forts :

- La formation s'inscrit bien dans une des grandes problématiques actuelles de santé publique.
- Les professionnels présents sont bien impliqués dans tous les aspects de la formation.
- Le conseil de perfectionnement a pleinement joué son rôle en proposant une forte évolution de la spécialité.

● Points faibles :

- Une attractivité très limitée (nombre, diversité du public accueilli).
- L'absence d'ouverture à la formation continue.
- Le faible taux de réussite.
- Une insertion professionnelle très fragile et de plus mal informée.
- Trop d'imprécisions dans le dossier ajoutées à l'incohérence de nombreuses données statistiques.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Pour permettre un second démarrage de cette formation dans de bonnes conditions, il conviendrait de pousser plus loin la réflexion sur le bien fondé d'une telle spécialisation, en s'appuyant sur une analyse élargie des besoins des employeurs potentiels, en particulier les partenaires déjà associés. La faible embauche des étudiants antérieurement diplômés interroge d'autant plus que la formation proposée présente de solides qualités. L'ouverture à la formation continue pourrait être une piste qui imposerait probablement une nouvelle organisation pédagogique. Après ce travail d'enquête et d'analyse, se posera la question de la pertinence du choix de la licence professionnelle ou d'une spécialité « APAS » de la licence STAPS.